CONVENTION NATIONALE.

ADRESSE
DE
LA MUNICIPALITÉ DE PARIS,
A LA CONVENTION NATIONALE,

Dans la séance du 27 Floréal, l'an second de la République.

Imprimée par ordre de la Convention nationale.

Payan, Agent national, prend la parole, et dit :

Législateurs,

Toutes les lois que vous donnez au peuple français pour la régénération de l'esprit public et l'affermissement de la liberté, sont dictées par une philosophie politique. Les vertus, les mœurs, la probité, servent de base à vos profondes discussions sur le salut de la patrie : vous opposez aux efforts de l'Europe étonnée, un peuple de

héros, représenté par des hommes de génie. Dans vos sublimes méditations, vous avez pensé que le bonheur du peuple se composoit également de lois salutaires et de la morale publique, et qu'il étoit tems enfin de proclamer d'utiles opinions, défigurées par le fanatisme : l'idée naturelle de l'existence de Dieu, et la pensée consolante de l'immortalité de l'ame.

Les efforts des ennemis de la révolution tournent toujours au profit de la révolution même. Ses premiers ennemis essayèrent de détruire la liberté par l'anarchie : de leurs excès naquit la République. Les derniers conjurés ont employé tous les moyens pour anéantir la liberté par l'athéisme ; des principes simples, dont la nature fait un besoin à tous les cœurs, se sont élevés sur les ruines dont ils nous avoient environnés. Ils ont voulu détruire la morale pour renverser la République, qui repose sur cette base éternelle ; ils ont voulu outrer nos vertus pour les rendre ridicules. Le patriotisme, ce sentiment pur et désintéressé, ils l'ont fait consister en un costume affecté : c'est ainsi que les prêtres transformèrent la religion en des cérémonies bizarres et des signes superstitieux ; ils ont remplacé la fierté républicaine par l'insolence, la sévérité par l'injustice, la philosophie par l'intolérance.

Les comédies que jouoient des prêtres, profondément hypocrites, commençoient à tomber, faute de dupes pour les payer, et de spectateurs pour les entendre. Ils voulurent réveiller le fanatisme ; ils excitèrent, avec des intentions perfides, un mouvement violent contre les cultes ; mais leur espoir fut trompé : les étincelles du fanatisme furent étouffées par le bon esprit du peuple, votre sagesse et leur folie.



L'idée de la vertu les importunoit ; ils voulurent créer une République sans vertu : l'idée d'un Dieu étoit pour eux un reproche terrible ; ils travaillerent à créer une religion sans Dieu. Ils se réservèrent à juste titre les places de prêtres ; ils élevèrent des temples à la Raison ; ils voulurent la rendre complice de leur extravagance et de leurs attentats contre la Divinité. Mais quelle étoit cette Raison à laquelle ils élevoient des temples ? étoit-ce à la Raison éternelle qui gouverne le monde, et qui préside à vos travaux ? non, sans doute, puisqu'ils divinisoient en même-tems l'athéisme. Etoit-ce à la Raison humaine qui croît avec nous, qui ne se forme que des leçons d'une longue expérience ? Ils ne pouvoient concevoir une idée aussi absurde ; et le peuple d'ailleurs n'auroit pas souffert qu'on eût outragé sa raison en lui dressant des autels. Etoit-ce à leur propre raison ? mais des Français auroient-ils consenti à adorer la raison d'*Hébert* et de *Chaumette* ?

Aussi ce mot *Raison* prenoit dans leur bouche toutes les signification qui pouvoient être utiles à leurs intérêts. Tantôt c'étoit l'insurrection contre la liberté ; tantôt c'étoit la femme d'un conspirateur portee en triomphe au milieu du peuple : un jour c'étoit l'actrice qui, la veille, avoit joué le rôle de Vénus ou de Junon ; ou bien la Raison étoit représentée par un prêtre sexagenaire et fanatique, vielli à l'ombre des autels de la superstition, dévoré de la soif de l'or et du pouvoir, se faisant un honneur de déclarer effrontément qu'il avoit enseigné pendant vingt ans des erreurs et des absurdités auxquelles il n'avoit jamais ajouté foi. Quel aveu ! quelle probité ! quelle délicatesse !

Enfin, une mythologie plus absurde que celle des anciens, des prêtres plus corrompus que ceux

que nous vénions de renverser, des déesses plus avilies que celles de la fable, alloient régner en France. La Convention vit ces conspirateurs..... ils ne sont plus.

Il falloit néanmoins détruire sans retour leur doctrine insensée ; il falloit substituer à toutes les superstitions des principes dignes des partisans de la liberté : vous avez mis la morale et la justice à l'ordre du jour. Il falloit donner un soutien à la morale que l'on avoit essayé de pervertir.

Citoyens et législateurs tout ensemble, vous avez dû envisager ces questions sous ces deux points de vue. Comme citoyens, vous étiez pénétrés de l'idée de l'existence d'un Dieu, parce que vos consciences, pures et justes, ne vous portent point à redouter une Divinité bienfaisante. Vous étiez persuadés que l'ame est immortelle, parce que l'idée du néant est un supplice pour les cœurs vertueux, et qu'il est doux pour des citoyens de penser qu'ils pourront s'occuper encore de leur patrie, même lorsqu'ils auront cessé de vivre.

Comme législateurs, vous avez pensé que vous deviez favoriser toutes les idées qui élèvent l'ame, qui peuvent rendre l'homme bon dans la prospérité et grand dans le malheur. Vous avez senti que les principes consolans de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame, étoient un encouragement pour la vertu, un frein pour le crime. Quelle doit être sage et régulière, la conduite de l'homme persuadé qu'il est sans cesse environné d'un Dieu bienfaisant qui lit dans son cœur, qui voit toutes ses actions, et qui distinguera dans sa sagesse l'homme juste et l'homme pervers.

Oui, l'Etre suprême qui met tout en mouvement dans la nature, abaisse des regards de bien-

veillance vers l'homme de bien. Cette pensée sans doute entraîne le citoyen vers la vertu; elle est la recompense du bien qu'elle lui fait aimer; elle le rend indulgent et facile envers les malheureux; elle adoucit la pente qui le conduit au cercueil, et du sein même de la tombe elle fait renaître une flatteuse espérance. Si l'idée de l'existence d'un Dieu est précieuse à l'homme de bien, elle est odieuse au méchant; et c'est ainsi qu'elle est utile à la société. L'homme pervers, effrayé de cette doctrine, se croit sans cesse environné d'un témoin puissant et terrible, auquel il ne peut échapper, qui le voit, qui le poursuit dans le silence des ténèbres, qui veille tandis que les hommes sont livrés au sommeil, et qu'il croit entendre au plus foible bruit qui vient frapper ses oreilles.

Mais quand même cette idée ne feroit que représenter quelquefois au méchant le tableau déchirant des crimes dont il osa se souiller, quand elle n'auroit retenu qu'une seule fois son bras prêt à commettre un forfait, qu'ils seroient coupables les fonctionnaires publics qui travailleroient à enlever à l'homme ce frein utile que la nature oppose à la perversité!

Par les décrets immuables de la Divinité, le sort de l'homme de bien et du méchant ne sera pas sans doute le même au-delà du trépas: par vos lois aussi sages que justes, ils n'auront plus la même destinée sur la terre.

Ce n'est point une religion que vous avez créée, ce sont des principes simples, éternels, que le souvenir récent de la superstition et de l'athéisme vous a mis dans le cas de rappeler aux hommes: ainsi, lorsque vous posâtes les fondemens de l'égalité, le souvenir récent de la tyrannie vous en-

gagea à proclamer les droits imprescriptibles de l'homme. C'est en vain que la malveillance s'efforcera de persuader que votre immortel décret fera sortir de sa tombe ensanglantée le monstre hideux du fanatisme : le législateur qui l'a proposé, a, dans son rapport, assimilé les prêtres aux rois.... D'après cette idée bien juste, il n'y aura peut-être par un grand nombre de citoyons qui pussent desirer d'être prêtres aujourd'hui. Quel est celui qui ne préférera pas des principes simples, éternels comme la nature, à un culte mystique, inexplicable; un Dieu juste et bienfaisant, au Dieu des prêtres? Eh! quel besoin aurons-nous jamais de prêtres? Abandonnerions-nous à nos semblables le plaisir d'être utiles à notre patrie, et de chérir nos parens? Choisirons-nous des hommes pour offrir à notre place à l'Etre suprême des hommages que nous aimons à lui rendre.

Nous l'honorerons nous-mêmes par nos vertus; nous ne nous occuperons pas à le définir; nous ne lui donnerions que nos vices et nos passions. Nous aurons de lui une idée si sublime, que nous ne le dégraderons pas en lui donnant une figure, un corps semblable au notre. Eh! qu'est-il besoin de le représenter aux yeux des hommes? Tous les ouvrages sortis de ses mains, tous les dons qu'il nous a faits, ne le rendent-ils pas sensible à tous les cœurs, visible à tous les regards.

Le conseil-général de la commune de Paris, pénétré de respect et de reconnoissance pour les législateurs qui ont proclamé ces principes éternels, jaloux de faire disparoître tous les signes de la superstition, et de propager les idées religieuses qui servent de bases à la morale politique, a arrêté que sur les temples destinés aux fêtes publiques, on effaceroit ces mots : *Temple consacré à la*

Raison, et que l'on y substitueroit cette inscription : *Le Peuple français reconnoît l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame ;* que cet arrêté seroit présenté à la Convention nationale par une députation de tous ses membres.

Réponse du président.

La Convention nationale, en reconnoissant l'existence de l'Etre suprême, a proclamé le langage de toute la nature et les sentimens de tous les peuples. Mais, instruits des maux innombrables que le fanatisme a versés sur la terre, elle ne souffrira jamais que ce principe consolateur devienne le prétexte d'une sanguinaire intolérance. Le règne des prêtres est passé comme celui des tyrans ; la philosophie, qui depuis long-tems prépare à la France la liberté et le bonheur ; la philosophie, dont les amis de l'humanité n'oublieront jamais les bienfaits, a fait tomber leurs idoles, et ne permettra point que la superstition les relève.

La Convention nationale a entendu avec intérêt l'expression des sentimens d'une commune qui, dans tous les tems, a bien mérité de la patrie, et elle vous invite aux honneurs de la séance.

La Convention a décrété la mention honorable de la pureté, du civisme et de la morale de cette adresse.

Réimprimée en vertu de l'arrêté de ce jour de la Commission exécutive de l'instruction publique, pour être envoyée aux départemens, districts,

communes et sociétés populaires de la République.

Paris, ce 24 Prairial, l'an second de la République française, une et indivisible.

Signé, PAYAN, commissaire.

FOURCADE, adjoint.

De l'Imprimerie de la Commission exécutive de l'Instruction publique, rue Honoré, N°. 355.